

FranceAgriMer

Direction de l'International – Mission Europe

Compte rendu de la 94^{ème} réunion du Comité de gestion unique, du jeudi 23 avril 2009 Points concernant le secteur de la viande de volaille et des œufs

Participaient à la réunion :
Mme JOUVE Marie-Claire
Melle SCARSI Florence

M.A.P./ D.G.P.A.A.T. / Sous-direction des produits et marchés
FranceAgriMer / Direction de l'International / Mission Europe

POINTS IMPORTANTS

↳ Restitutions à l'exportation dans le secteur de la viande de volailles :

- Taux inchangés sur la viande de volaille.
- Baisse de 50% des taux sur les poussins : le taux des poussins de poule passe de 0,47 €/100 pcs à 0,24 €/100 pcs et celui des poussins de dinde de 0,94 €/100 pcs à 0,47 €/100 pcs.

Vote : absence d'avis.

↳ Restitutions à l'exportation dans le secteur des œufs :

- Baisse de 50% des taux sur les œufs à couvrir : le taux des œufs à couvrir de dinde passe de 0,78 €/100 pcs à 0,39 €/100 pcs et celui des autres œufs à couvrir de 0,39 €/100 pcs à 0,20 €/100 pcs.
- Taux inchangés sur les œufs de consommation.
- Augmentation de 50% sur les jaunes d'œufs et les œufs entiers : le taux des jaunes d'œufs séchés passe de 25,10 €/100 kg à 37,65 €/100 kg, celui des autres jaunes d'œufs de 12,60 €/100 kg à 18,90 €/100 kg, celui des œufs entiers séchés de 15,90 €/100 kg à 23,85 €/100 kg et celui des autres œufs entiers de 4,00 €/100 kg à 6 €/100 kg.

Vote : absence d'avis.

↳ Restitutions à l'exportation dans le secteur des produits hors annexe I :

Les taux des produits de l'œufs sont alignés en conséquence.

Vote : avis favorable.

Depuis le 1^{er} avril 2009, **FranceAgriMer** se substitue aux cinq offices agricoles
– Office de l'Élevage, Ofimer, ONIGC, Onippam et Viniflor – et au Service des Nouvelles des
Marchés
(décret n° 2009-340, du 27 mars 2009).

**Comité de gestion unique – Points concernant le secteur de la viande de volaille et des œufs
23 avril 2009**

↩ **Prix représentatifs :**

(€/100kg)

ENTREE EN VIGUEUR: 24/04/2009

Produit	Code NC	Prix de déclench.	Origine	Prix représentatif	Différence prix décl. / prix représ.	Garantie	Droit de douane
Poulets avec le cou 70% cong.	0207 12 10	98,8	Brésil	104,3	-5,5	0	29,9
	0207 12 10	98,8	Argentine	100,6	-1,8	0	29,9
Poulets sans cou 65% cong.	0207 12 90	131,2	Brésil	127,8	3,4	0	32,5
		131,2	Argentine	128,3	2,9	0	32,5
Poulet désossé cong.	0207 14 10	333,5	Brésil	215,8	117,7	25	102,4
		333,5	Argentine	214,5	119,0	26	102,4
		333,5	Chili	275,7	57,8	7	102,4
Poirines de poulets cong.	0207 14 50	235,7	Brésil	190,3	45,4	7	60,2
		235,7	Argentine	146,3	89,4	20	60,2
Cuisses de poulets cong.	0207 14 60	158,9	Brésil	118,8	40,1	7	46,3
Dindes 80% cong.	0207 25 10	177,7	Brésil	223,4	-45,7	0	34,0
Dindes désossés cong.	0207 27 10	329,9	Brésil	228,9	101,0	20	85,1
		329,9	Chili	237,6	92,3	18	85,1
Jaunes d'œufs séchés	0408 11 80	343,3	Argentine	383,8	-40,5	0	142,3
Œufs sans coquilles séchés	0408 91 80	271,4	Argentine	335,7	-64,3	0	137,4
Préparations non cuites > 57%, poulets	1602 32 11	318,6	Brésil	250,0	68,6	11	86,7
Ovalbumines séchées	3502 11 90	521,5	Argentine	563,0	-41,5	0	123,5

*N : nouvelle ligne

Vote : avis favorable.